

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DECEMBRE 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 4 décembre 2024*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, David L'HOMME, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, Caroline MERIAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Alain GENCE donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLLOT,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Anne-Gaud MILLORIT donne pouvoir à Christophe ROBIN,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Sébastien PUEL, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Annie VALO

*Thierry ANDRIEUX  
Président du Conseil Communautaire  
Lamballe Terre & Mer  
2024*

## Délibération n°2024-199

Membres en exercice : 69 Présents : 51

Absents : 18

Pouvoirs : 9

### TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE – CONVENTION D'APPLICATION 2024 – AVENANT

La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte octroie aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) un rôle prépondérant dans le domaine de l'efficacité énergétique et du changement climatique. Ils sont ainsi appelés à animer et coordonner sur leur territoire des actions dans le domaine de la transition énergétique. Lamballe Terre & Mer, membre fondateur de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc (ALEC 22), a arrêté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et vise, ainsi, à mettre en œuvre ses actions pour le territoire.

Le 28 mai 2024, la convention annuelle d'application du programme d'actions 2024 proposées par l'ALEC a été validée. Dans ce cadre, l'ALEC a accompagné Lamballe Terre & Mer dans la déclinaison du PCAET, notamment sur la structuration du développement des énergies renouvelables.

Le départ du chargé de projet transitions énergétiques du Plan Climat-Air-Énergie Territorial fin août, non remplacé à ce jour, n'a pas permis de finaliser l'atlas énergétique intercommunal sur le potentiel éolien et solaire photovoltaïque.

Il est donc proposé que l'ALEC finalise cet atlas en y intégrant la synthèse des ateliers menées avec les communes sur la définition des ZAENR et les préconisations de mise en œuvre. Le temps de travail nécessaire a été estimé à environ 10 jours soit une dépense financière supplémentaire maximale de 4 500 €.

Vu la délibération n°2024-063 du 28 mai 2024, approuvant les modalités définissant précisant le cadre des relations entre Lamballe Terre & Mer et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, pour la période 2024-2027 et validant les modalités d'application pour l'année 2024 et le versement d'une subvention de 193 500 € en 2024,

Considérant :

- L'avis favorable du Bureau communautaire du 19 novembre 2024,
- Le projet d'avenant à la convention annuelle d'application 2024, transmis aux conseillers communautaires,

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- VALIDE l'avenant à la convention d'application annuelle 2024 avec l'ALEC et le versement d'une participation complémentaire au regard de la dépense effective de l'association et dans la limite d'un maximum de 4 500 €
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention 2024 d'application et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

#### **VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

17 DEC. 2024



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

19 DEC. 2024

De la publication le

19 DEC. 2024

  
Pour le Président  
Par délégation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Général